

l'an deux mil vingt -six

le deux avril à vingt-et-une heures

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,

Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. BARRE, BLANCHET, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT, DUFOURNIER, FLOHIC, GIBAUD-AZIZA, IBRADJIAN, LAROCHE, LORIEROUX, MARTELET, MILON, PERIOT, RICHARD

Date de convocation

26 MARS 2026

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme LECONTE a donné procuration à M. MARTELET
M. MUNIER a donné procuration à Mme FLOHIC
M. SANTINHO a donné procuration à M. COSTEDOAT

**Date d'affichage
de la convocation**

26 MARS 2026

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**

3 AVRIL 2026

M. MARTELET a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 16

Votants 19

OBJET : Vote des taux des impôts locaux pour l'année 2026

Mme la Maire expose que les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition.

Elle rappelle à l'Assemblée les taux des taxes directes locales appliqués en 2025 et propose de ne pas les modifier pour 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Mme la Maire,
Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux des taxes directes locales votés en 2025 et par conséquent **VOTE** les taux des taxes directes locales suivants pour 2026 :

taxe foncière (bâti)	23,88 %
taxe foncière (non bâti)	41,21 %
taxe d'habitation	9,25 %

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 3 avril 2026

La Maire
Claire CHERET



Le secrétaire de séance
Thomas MARTELET



Mis en ligne le 03/04/2026 à 16h07

REÇU EN PREFECTURE
le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com